

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [laurence-couture-cssdhr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7be81ce7fbf3452b94f9d5b6>

Date d'obtention : 2025-08-11 15:07:08

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto permet d'intervenir plus rapidement (délai de 4 jours) et efficacement tout en respectant la loi. Elle présente un protocole clair à mettre en place par des intervenants de l'école en collaboration avec le service de police lorsqu'une situation survient.

- \* Elle établit clairement que tout intervenant ne doit jamais chercher à voir le contenu partagé.
- \* Elle précise que tout adulte (police ou parent) ne peut faire la demande à l'école d'entamer la méthode d'intervention, c'est l'enfant qui peut le demander.
- \* Elle se centre sur le bien de l'enfant, le respect de ses droits et l'explication de la loi.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En tant que direction adjointe, cela évitera des interventions pouvant nuire à la situation. Le questionnement des élèves ne sera plus de mise, puisque nous suivrons le protocole Sexto. Il sera impératif de confisquer les cellulaires et de les remettre à la police, lorsqu'une situation s'y prêtera.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais prêter attention à ce qu'ils communiquent, comment ils se sentent et pourrai les diriger vers l'équipe de soutien au besoin. Je ferai attention à ce qu'ils ne me montrent pas d'images ou vidéo à caractère pornographique. De plus, je porterai attention à ceci:

- \* Quel est l'état de la situation?
- \* Est-ce une situation où le protocole sexto est applicable?
- \* Si oui, l'appliquer.
- \* Qui dans l'école est en mesure d'intervenir et d'appliquer le protocole? (Nous serons au moins 3 avec moi cette année, ce qui allègera la tâche de notre TES qui était seule l'an dernier)
- \* Avoir en main le # de la police en charge de mon école à contacter en cas de besoin.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

